



-----

**Registre des Décisions  
du Maire  
(Article L.2122-22 du CGCT)**

**Pôle Services à la population**

**DÉCISION 2023 – 171 – TARIFS DE LOCATION DE MATÉRIEL DE  
MANIFESTATION A DESTINATION DES ENTREPRISES ET DES  
PARTICULIERS**

Le Maire des Sables d'Olonne,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2022 portant délégation d'attributions au Maire,

Considérant l'avis favorable de la commission Associations, Sports, Nautisme, Événementiel du 18 novembre 2020,

Considérants la décision 2020 – 608 portant sur les tarifs de location de matériel de manifestation à destination des entreprises et des particuliers et pour la valorisation des manifestations associatives,

Considérant la nécessité de préciser la durée de la location du matériel,

**DÉCIDE**

**Article 1 :** De fixer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 comme annexé la durée des tarifs de location du matériel pour l'organisation d'événements et de manifestations.

**Article 2 :** De limiter le prêt de matériel aux particuliers à une liste définie pour un forfait de deux jours avec une prise la veille au soir et un retour le lendemain matin (annexe 1).

**Article 3 :** De limiter le prêt de matériel aux entreprises à une liste définie, le tarif s'appliquant pour une journée avec un retrait à compter de 8 h et un retour le lendemain avant 9 h aux jours d'ouverture de la régie événementielle (annexe 2).

**Article 4 :** De limiter le prêt de matériel à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril et du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre (hors saison d'été).

**Article 5 :** D'accorder la gratuité pour les particuliers dans le cadre de la fête des voisins, dans une liste définie, sous réserve de la disponibilité du matériel, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

**Article 6 :** De retirer le matériel à la Régie technique événementielle située 10 Rue Eugène Chevreul, 85 180 Les Sables-d'Olonne.

**Article 7 :** De publier sur le site internet de la collectivité et d'en rendre compte à la prochaine séance du Conseil Municipal.

**Article 8** : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision. Il informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette 44 041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou affichage et de sa transmission au contrôle de légalité. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait aux Sables d'Olonne,

Pour le Maire et par délégation,  
Armel PECHEUL



Signé électroniquement par : Armel  
Pechoul  
Date de signature : 13/03/2023  
Qualité : Adjoint au maire des Sables  
d'Olonne

Le Premier Adjoint

### Tarifs entreprises

Désignation	Tarif entreprise à l'unité
Banc 2,20 m	5,00 €
Barrière métallique	11,00 €
Barrière plastique 2 m	7,00 €
Chaise	3,00 €
Grille d'exposition 0,70 m	10,00 €
Grille d'exposition 1 m	11,00 €
Grille d'exposition 1,20 m	13,00 €
Praticable (modules 2 X 1 m)	25,00 €
Stand parapluie 3 x 3 m (livré avec 4 lests)	60,00 €
Table 2m20	6,50 €

Durée du prêt de matériel: une journée avec un retrait à compter de 8 h et un retour le lendemain avant 9 h aux jours d'ouverture de la régie événementielle

Période de prêt de matériel : du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril et du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre (hors saison d'été).

Adresse de retrait de matériel : Régie technique événementielle 10 Rue Eugène Chevreul,  
85180 Les Sables-d'Olonne

### Tarifs particuliers

Désignation	Tarif particulier à l'unité
Banc 2,20 m	3,80 €
Chaise	2,00 €
Table 2m20	4,50 €

Durée du prêt de matériel aux particuliers: forfait de deux jours avec une prise la veille au soir et un retour le lendemain matin

Période de prêt de matériel : du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril et du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre (hors saison d'été).

Adresse de retrait de matériel : Régie technique événementielle 10 Rue Eugène Chevreul, 85180 Les Sables-d'Olonne